



**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON
COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

**PROCES-VERBAL
Réunion plénière du mercredi 18 avril 2018**

A l'ordre du jour :

Accueil des participants à 9h15

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 13 septembre 2017
2. Modification de la structure porteuse de la C.L.E. – convention à passer avec le Syndicat du Bassin de l'Oudon
3. Présentation de l'évolution des indicateurs principaux de suivi du S.A.G.E. et de l'état des eaux
4. Compte rendu du groupe de veille sur la prospective « eau, systèmes agricoles durables et territoire du bassin de l'Oudon 2030 »
5. Organisation de la mise en œuvre de la disposition du SA.G.E. concernant les éléments stratégiques du bocage
6. Validation du rapport annuel 2017
7. Bilan de la Journée mondiale de l'eau 2018 sur le bassin versant de l'Oudon
8. Questions diverses



Monsieur Louis MICHEL introduit la réunion.

La C.L.E. ne s'est pas réunie depuis l'automne dernier. Il y a eu des changements avec la nouvelle structure porteuse, le Syndicat du Bassin de l'Oudon. La mise en place et l'installation du syndicat a pris du temps.

Les contrats territoriaux se terminent, en 2019 un nouveau contrat sera préparé, il devrait réunir toutes les thématiques : gestion quantitative, pollutions diffuses et milieux aquatiques.

Monsieur Gilles GRIMAUD est devenu Président du Syndicat du Bassin de l'Oudon, il y a 3 commissions :

- Inondations et gestion quantitative,
- Milieux aquatiques avec des vice-présidents par secteurs géographiques,
- Pollutions diffuses.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017

Pas de remarques.

Le procès-verbal est adopté.

2. MODIFICATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE LA C.L.E. – CONVENTION A PASSER AVEC LE SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUDON

Madame Régine TIELEGUINE donne lecture de la convention.

Madame Régine BRUNY - Concernant le paragraphe « missions de la Commission Locale de l'Eau », la C.L.E. peut être maître d'ouvrage d'autres actions que la communication. Il serait utile d'étendre la possibilité.

Madame Régine TIELEGUINE dit que l'on peut enlever « de communication » car effectivement dans les faits, la C.L.E. mène d'autres types d'études.

Monsieur Louis MICHEL demande s'il y a d'autres remarques sur la convention ?

Il observe qu'il n'y a pas la partie financière dans la convention.

Madame Régine TIELEGUINE dit que non, les participations financières sont fixées par délibération car elles évoluent régulièrement.

Monsieur Louis MICHEL explique que les communautés de communes devaient se doter de la compétence « animation de bassin versant (C.L.E.) » pour ensuite la transférer au Syndicat du Bassin de l'Oudon. Car cette compétence ne fait pas partie des compétences obligatoires « G.E.M.A.P.I. ». Cela a été fait par toutes les Communautés de communes. Seule la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier n'a pas souhaité prendre cette compétence complémentaire « animation de bassin versant (C.L.E.) ». Le Syndicat devra donc s'adresser directement à 7 communes de ce secteur pour la participation financière.

Vote pour la convention à passer avec le Syndicat du bassin de l'Oudon : unanimité.

3. PRESENTATION DE L'EVOLUTION DES INDICATEURS PRINCIPAUX DE SUIVI DU S.A.G.E. ET DE L'ETAT DES EAUX

Madame Rachel LABRUNIE présente les résultats de la qualité de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon.

Cf. présentation ci-jointe.

Sur les nitrates

Madame Régine BRUNY - Le graphe montre une moyenne annuelle, ce serait intéressant de voir comment cela a évolué dans le temps.

Monsieur Pascal BONIOU signale que les courbes sont dans l'annexe au rapport annuel de la Commission Locale de l'Eau.

Monsieur Michel de SIMIANE - Sur les eaux de surface, entre les 2 cartes, est-ce que le protocole de mesure est le même ?

Sur les eaux souterraines, a-t-on une idée des dispersions entre ces moyennes annuelles ?

Madame Rachel LABRUNIE - Les protocoles sont les mêmes depuis 2008 : mêmes points, protocole SEQ eau : on enlève les 10% des valeurs les plus mauvaises, une analyse par mois sur 3 ans. Il n'y a pas de comparaison avec les débits mais un report en flux est possible. Calculs de flux faits à Segré montre qu'il y a plutôt une baisse des flux.

Sur la dispersion, sur certains captages comme le Chalonge, la variation annuelle est importante. Alors qu'à la Plaine, la variation est peu perceptible.

Monsieur Stéphane GUIOULLIER remarque que la couleur orange ou jaune pour les nitrates est plutôt bien.

Des membres n'approuvent pas cette analyse.

Monsieur Stéphane GUIOULLIER s'explique. Est-ce que le bleu est accessible sur le bassin de l'Oudon compte tenu des activités ? on est dans les normes à 50 mg/l, l'eau est potable.

Madame Régine BRUNY n'est pas d'accord, l'eau à 50 mg/l a un impact sur la santé. Il faut que les activités réduisent leur impact sur le milieu.

Monsieur Jean DEGAND rejoint cette remarque.

Monsieur Michel de SIMIANE – En eau de surface, il n'est pas certain qu'on puisse avoir 0 nitrates même s'il n'y a aucune activité sur le bassin.

Madame Rachel LABRUNIE - Quand le choix des indicateurs a été fait, on s'est posé la question du bon suivi. Le nouveau protocole « S3E » montre des cartes vertes car on est en dessous de 50 mg/l. Le SEQ eau utilisé depuis le début du S.A.G.E. permet la comparaison, l'analyse est aussi plus fine.

Monsieur Alexis ROBERT – Le Département de la Mayenne utilise aussi le SEQ eau pour les mêmes raisons.

Monsieur Bernard LAYER – Il faudrait préciser les limites des classes du SEQ eau. La présentation faite en séance est modifiée en conséquence.

Monsieur Alain BAGOUET rappelle que l'objectif initial de la C.L.E. était de 40 mg/l.

Monsieur Bertrand SAGET – Il faut du temps, on évolue dans le bon sens. Un article est paru aujourd'hui pour signaler la bonne qualité de l'eau.

Monsieur Louis MICHEL – Cet article est effectivement lié à la conférence sur les perturbateurs endocriniens qui s'est tenue le 22 mars, organisée par la C.L.E. Il fallait dire que sur les perturbateurs endocriniens il n'y a pas de problème.

Madame Régine BRUNY constate 16 jours de dépassement, cela reste inquiétant.

Madame Rachel LABRUNIE – On est en concentration, lié à des pluies fortes. L'évaluation ne porte pas sur les flux mais sur les résultats immédiats. Il y a encore des marges de manœuvre.

Monsieur Michel de SIMIANE demande si le nombre de jours entre 2004 et 2017 est calculé de la même manière.

Madame Rachel LABRUNIE - C'est un protocole de l'Agence Régionale de Santé. Si une mesure dépasse 50 mg/l, l'A.R.S. mesure alors plus souvent, si cela revient la semaine suivante et si plus de 50 mg/l, elle comptabilise 7 jours de dépassement.

Un analyseur en continu a été mis en place, mais l'ARS ne le reconnaît pas. Elle compare ce que dit l'analyseur avec le chiffre officiel. Globalement cela correspond.

Sur les pesticides

Les méthodes ont évolué, on arrive à détecter de nouvelles molécules.

Monsieur Michel MONTECOT - Est-ce que se sont de vieilles molécules, ou lié à de nouveaux produits ?

Madame Rachel LABRUNIE dit qu'il s'agit de molécules de dégradation de pesticides utilisés actuellement.

Madame Rachel LABRUNIE donne les principales molécules retrouvées.

Madame Rachel LABRUNIE explique le protocole d'analyse sur les perturbateurs endocriniens. Le test se fait sur le vivant, les analyses ont été faites en décembre pendant une semaine lors des premières pluies. Il y a un effet mais on n'est pas au niveau de la perturbation.

Monsieur Pascal BONIOU - On a remarqué que l'AMPA n'est pas présent en amont des entreprises agroalimentaires, par contre il y a des teneurs élevées en aval. Les laiteries ou d'autres entreprises agroalimentaires ont changé de produits et de protocoles, cela devrait diminuer les teneurs en AMPA. Il y a bien des effets sur la santé, il faut tenir compte des rapports de la MSA sur le sujet.

Monsieur Bernard LAYER - Seul le chlore peut casser la molécule d'AMPA. Mais après il faut traiter le chlore.

Sur les indices biologiques

Madame Rachel LABRUNIE précise que les indicateurs de qualité du milieu aquatique ont évolué. Le nouveau système pourra être traduit en IBG (indice biologique global) pour une comparaison avec les années passées.

Madame Régine BRUNY s'étonne que les IPR (indice poisson rivière) ne soient pas plus fréquents.

Sur les zones inondables, zones humides, zones tampons, bocage

Madame Régine BRUNY constate que les mares disparaissent en ce moment sur le bassin versant de l'Oudon.

Monsieur Michel de SIMIANE dit que la mare n'est pas considérée comme une zone humide.
Monsieur Olivier MORILLON - C'est une vraie difficulté, il n'y a pas de moyen de les protéger.

Monsieur Louis MICHEL demande s'il y a d'autres questions ?

Monsieur Alain BAGOUET constate que toute la ressource en eau va être centralisée sur la Loire.

Monsieur Michel de SIMIANE - Il faut préciser dans les publications lorsqu'il n'y a pas la continuité dans les protocoles d'analyse.

Monsieur Pascal BONIOU - C'est bien d'utiliser d'autres indicateurs que le seul indicateur de bon état des eaux car la mise à jour de cet indicateur date de 2013.

Il faut poursuivre la communication sur ce qui est fait, il a visité hier le bassin versant de l'Oudon avec les techniciens de rivière, il faut mettre en avant ce qui est fait et communiquer.

Monsieur Louis MICHEL conclut - Le bassin versant de l'Oudon est bien structuré, à une bonne taille, du travail est fait. Il constate une amélioration globale, il reste du travail à faire par tous.

4. COMPTE RENDU DU GROUPE DE VEILLE SUR LA PROSPECTIVE « EAU, SYSTEMES AGRICOLES DURABLES ET TERRITOIRE DU BASSIN DE L'OUDON 2030 »

Madame Rachel LABRUNIE présente le dossier.

Cf. présentation ci-jointe.

Sur l'évolution du taux d'auto-provisionnement en eau potable

Une prise d'eau sur l'Oudon au Lion d'Angers a été abandonnée pour des mauvaises qualités de l'eau. La reconstruction de l'usine d'eau de Segré est un investissement important. Le groupe de veille a constaté que l'Oudon est à proximité de l'usine de Chauvon au Lion d'Angers, il peut y avoir une prise possible dans l'Oudon qui serait traitée à Chauvon plutôt que de reconstruire une usine.

Madame Rachel LABRUNIE ajoute que la qualité de l'eau est meilleure aujourd'hui dans l'Oudon qu'il y a 20 ans.

Madame Régine BRUNY – C'est le rôle de la C.L.E. d'écrire aux structures d'alimentation en eau potable et de rappeler l'objectif du S.A.G.E. de conserver des ressources locales en eau potable.

Monsieur Louis MICHEL note la demande.

Monsieur Olivier MORILLON - L'Agence Régionale de Santé est opposée au prélèvement dans l'Oudon, sa décision est prise, la qualité de l'eau n'est pas suffisante pour rétablir le prélèvement.

Madame Régine BRUNY – Ce qui est gênant c'est d'abandonner un objectif que l'on s'est donné. On fragilise la ressource. La canalisation près de Chauvon améliorerait la diversification, il faut que la C.L.E. se manifeste sur ce dossier.

Monsieur Michel RAIMBAULT – Des recherches d'eau potable souterraine ont été faites côté Mayenne pour diversifier la ressource, 20 forages ont été réalisés sans succès.

Monsieur Alexis ROBERT - les résultats sont effectivement décevants malgré les moyens mis en œuvre.

Monsieur Olivier MORILLON – Le bassin versant de l'Oudon est déficitaire en eau souterraine en 2017.

Monsieur Alexis ROBERT - cela n'explique pas l'échec de la recherche en eau souterraine. Ce sont les zones de failles qui sont recherchées.

Monsieur Alain BAGOUET cite la faille de Brèges à Nyoiseau, il y avait de l'eau.

Madame Rachel LABRUNIE - La ressource de la Bondrairie a été abandonnée par le S.I.A.E.P. du Segréen.

Sur le contexte socio-économique

Monsieur Michel de SIMIANE - La prospective n'est pas de la prévision. Sur la partie agricole il y a des incertitudes importantes : nouvelle loi foncière en préparation, la Politique Agricole Commune 2020 qui n'est pas arbitrée, le cours des énergies fossiles. Le prix de la plaquette de bois de chauffage dépend du cours du pétrole, les produits laitiers dépendent d'une évolution internationale et des politiques.

Monsieur Pascal BONIOU - La demande des consommateurs évolue aussi.

Monsieur Stéphane GUIOULLIER – La prospective est regardée en fonction de l'actualité du moment. Sur la PAC 2020, c'est flagrant qu'il n'y a pas de stabilité.

Il faut remettre en avant les événements intervenus : évolution de l'agriculture biologique sur le bassin versant de l'Oudon. Cela n'était pas nécessairement dans les objectifs de 2010. L'évolution des technologies dans les exploitations (guidage satellite), qui permettra de réduire l'usage des phytosanitaires.

Madame Rachel LABRUNIE dit que c'est juste une synthèse d'une journée de travail entière. L'évolution de l'agriculture bio a effectivement été regardée. L'évolution va plus vite mais on reste dans des seuils raisonnables.

Monsieur Bertrand SAGET est plus inquiet sur le devenir de l'élevage par rapport à la grande culture. Le territoire va se modifier avec l'arrachage des haies.

Madame Rachel LABRUNIE - Les données d'assolement ont été observés, il y a une perte de prairies au profit des cultures. Cela avait été dit en 2010 et se confirme.

Monsieur Joël RONCIN souligne la mobilisation importante du groupe de veille, dont il fait partie. En une seule journée il a fallu reprendre un travail fait initialement sur 3 jours.

Monsieur Louis MICHEL demande si les membres sont d'accord pour faire un courrier de la C.L.E. au préfet pour suggérer le maintien du taux d'auto-provisionnement en eau potable par une diversification de la ressource en eau à partir de l'Oudon au Lion d'Angers ?

Les membres valident cette proposition.

5. ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DISPOSITION DU S.A.G.E. CONCERNANT LES ELEMENTS STRATEGIQUES DU BOCAGE

Madame Rachel LABRUNIE présente le dossier.
Cf. présentation ci-jointe.

Une méthodologie a été testée sur 2 communes pour pré-localiser le bocage stratégique pour la gestion de l'eau. Il s'agit de généraliser cette pré-localisation pour la mettre à disposition des communes dans le cadre de leur révision de plan local d'urbanisme.

En parallèle il serait intéressant de mettre en place un guide pour que les dispositions du S.A.G.E. sur les zones humides, les zones inondables, le bocage,... soient reprises dans les documents d'urbanisme.

Madame Régine BRUNY dit que la C.L.E. doit donner un avis sur les documents d'urbanisation.

Madame Régine TIELEGUINE explique que la C.L.E. n'est pas une personne publique associée. Certaines collectivités l'associent et lui demande son avis en phase d'élaboration. La C.L.E. ne remet pas d'avis sur le projet final. C'est l'État qui est garant de la prise en compte du S.A.G.E. dans les documents d'urbanisation. Ceci étant dit, le S.A.G.E. est limité dans ce qu'il peut imposer car ce n'est pas un document de droit de l'urbanisme. Il peut proposer, inciter mais ne peut pas imposer de règles d'urbanisme.

6. VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2017

Madame Régine TIELEGUINE présente succinctement le rapport.

Monsieur Pascal BONIOU – Le rapport annuel est demandé par le comité de bassin selon un cadre imposé à tous les S.A.G.E. pour que les membres puissent en prendre connaissance. Il s'agit aussi d'un outil de communication auprès de la C.L.E.

Vu le manque de temps pour donner le contenu du rapport annuel, Madame Régine TIELEGUINE demande si les membres peuvent transmettre leurs remarques par mail, puis il faudrait le valider en bureau de la C.L.E. pour ne pas avoir à l'examiner de nouveau à l'automne.

Monsieur Louis MICHEL demande si ces modalités conviennent ?

Les membres de la C.L.E. acceptent que ce rapport soit validé par le bureau.

7. BILAN DE LA JOURNEE MONDIALE DE L'EAU 2018 SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON

Madame Régine TIELEGUINE présente succinctement le bilan de la journée mondiale de l'eau 2018.

Cf. présentation ci-jointe.

8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Louis MICHEL informe du départ de Madame Rachel LABRUNIE. Madame Rachel LABRUNIE est applaudie par les membres. Elle les remercie.

Monsieur Louis MICHEL clôt la séance à 12h30.

L'an deux mil dix-huit, le dix huit avril à neuf heures trente, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis à la salle du Club de l'Amitié à SEGRE EN ANJOU BLEU sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le 4 avril 2018 par Monsieur Louis MICHEL,

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
<u>Collège des collectivités :</u>				
BEGUIER Jean-Noël	Maire de Vern d'Anjou		X	
CHAMARET Richard	Conseiller municipal de Méral		X	
CORVE Ronald	Adjoint au maire de Château Gontier		X	
DUPRE Michel	Maire de Chazé Henry			X
FOUCHER Hervé	Vice-président du S.B.O.N.		X	
FOURNIER Daniel	Conseiller municipal de Ste Gemmes d'Andigné	X		
GAULTIER Bernard	Maire d'Armaillé			X
GELU Daniel	Conseiller municipal de Montguillon			X
GEMIN Yannis	Conseiller municipal de Bourg d'Iré			X
GRIMAUD Gilles	Conseiller Départemental de Maine et Loire			X
GUIOULLIER Marcel	Président du S.I.A.E.P. du Craonnais			X
HERMAGNE Christophe	Adjoint au maire de Beaulieu sur Oudon		X	
HERVOCHON Freddy	Conseiller départemental de Loire Atlantique			X
HEULIN Pierre-Marie	Maire de Châtélais			X
HUNEAULT Alain	Conseiller municipal de Fontaine Couverte			X
JEGU Christel	Conseiller municipal de Ballots		X	
LANGOUET Christophe	Conseiller départemental de Mayenne			X
MAROL Dominique	Délégué du S.I.A.E.P. du Segréen			X
MASSIET du BIEST Aymeric	Conseiller départemental d'Ille et Vilaine		X	
MAUSSION Patricia	Conseillère régionale des Pays de la Loire			X
MENANT Bernard	Maire délégué d'Andigné	X		
MICHEL Louis	Vice-président du SY.M.B.O.L.I.P.	X		
OREILLARD Gabriel	Maire de Nyoiseau			X
POIRIER Franck	Conseiller municipal de St Michel de la Roë			X
RAIMBAULT Michel	Maire de Livré la Touche	X		
RONCIN Joël	Président du S.B.O.S.	X		
SABIN Joël	Adjoint au maire de Craon		X	
SAGET Bertrand	Maire de Chazé sur Argos – a pouvoir de Monsieur Jean-Noël BEGUIER	X		
UTARD Hervé	Conseiller régional de Bretagne			X
VERON Louis	Maire de Montjean			X

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
<u>Collège des usagers :</u>				
BAGOUET Alain	Association d'Aide et de Soutien aux Victimes des Inondations	X		
BOUTEILLER Bernard	Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maine et Loire			X
BRUNY Régine	Sauvegarde de l'Anjou	X		
DE LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe			X
DE PENFENTENYO Louis-Amaury	Association de défense et de sauvegarde de la Vallée de l'Oudon			X
DE SIMIANE Michel	Syndicat des propriétaires fonciers ruraux de Maine et Loire	X		
DEGAND Jean	Association Mayenne-Nature-Environnement – a pouvoir de Monsieur Mickaël LEPAGE	X		
FOURRE Daniel	Fédération pour la pêche & la protection du milieu aquatique 53			X
GANDON Jean-Claude	Président du Groupement des aquaculteurs en eau douce des Pays de la Loire			X
GUIOULLIER Stéphane	Représentant la Chambre d'Agriculture 53	X		
LELORE Laurent	Représentant de la Chambre d'Agriculture 49			X
LEPAGE Mickaël	FRCIVAM Pays de la Loire		X	
LOHEZIC Philippe	Chambre de Commerce et d'Industrie 49			X
MONTECOT Michel	UFC Que Choisir 53	X		
PERROIS Christian	Association B.A.S.E.		X	
REBILLARD Luc	Syndicat départemental des propriétaires privés rurales de Mayenne			X
SARRAMAIGNA Daniel	Président du Club Nautique Segréen		X	
Monsieur le Président ou son représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie 53			X
<u>Collège de l'Etat :</u>				
	M le Préfet de Maine et Loire		X	
	M le Préfet de Mayenne		X	
	M le Préfet de la Région Centre – Préfet du Loiret			X
BONIOU Pascal	Pour M le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	X		
MAILFERT Guillaume	pour M le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire			X
MORILLON Olivier	Chef du service départemental 49 de l'Agence française pour la biodiversité	X		

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
CADILLON Christine	1 ^{er} représentant de M.I.S.E.N. 53 – D.D.T. – a pouvoir du Préfet de la Mayenne	X		
	2 ^{ème} représentant de M.I.S.E..N. 53 – D.D.C.S.P.P.	X		
	1 ^{er} représentant de M.I.S.E.N. 49 – D.D.T. – a pouvoir du Préfet de Maine et Loire	X		
	2 ^{ème} représentant de M.I.S.E.N. 49 – A.R.S.		X	
<u>Autres participants:</u>				
BANNIER Géraldine	Députée de la Mayenne		X	
LABRUNIE Rachel	Ingénieure qualité de l'eau au Bassin de l'Oudon	X		
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture de la Mayenne	X		
ROBERT Alexis	Conseil Départemental de la Mayenne	X		

Nombre de membres présents ou représentés / nombre de membres :

Collège des élus : 7/31
Collège des usagers : 7/18
Collège de l'Etat : 7/10
Total : 21/59

**Procès-verbal dressé le 18 avril 2018,
Monsieur Louis MICHEL,
Président de la Commission Locale de l'Eau,**



